

tation des grèves rencontre conjonctuellement la volonté des travailleurs les plus combatifs et les limites dans lesquelles ils entendent se battre. Toutes les illusions sur un prétendu « tournant gauche » de la C.G.T. repose sur cette réalité. En fait, aux échéances électorales qui contraignent la C.G.T., au printemps dernier, à casser toute velléité de combat (et laissent, par là, une certaine marge d'initiative aux travailleurs les plus combatifs) se sont substituées les échéances de l'utopie qui l'amène à les canaliser.

D. — La politique de collaboration de classe de la direction de la C.G.T. ne prend son plein sens que réinsérée dans la conjoncture politique actuelle.

1. L'intégration croissante des syndicats à l'appareil d'Etat n'est pas un phénomène analysable par une comptabilité rigoureuse du nombre de structures d'intégration et de participation hantées par les bureaucrates. Elle n'est pas, au premier chef, un phénomène inéluctable né de simple obéissance aux lois du capitalisme monopoliste d'Etat en matière de vente de la force de travail. Elle est, avant tout, l'intégration de la stratégie syndicale à la politique bourgeoise non seulement dans ses objectifs lointains (plan démocratique...) mais dans sa politique immédiate. L'appel simultané de la bourgeoisie à la responsabilité des syndicats et des syndicats à la responsabilité de la bourgeoisie réengage un dialogue orageux dont les échos contradictoires ne doivent pas masquer l'orientation fondamentale : créer les meilleures conditions de la collaboration. Le problème de l'intégration est donc, au premier chef, un problème politique. Il l'est d'autant plus en ce qui concerne la C.G.T. en raison de sa soumission à la stratégie politique du P.C.F. Il l'est surtout pour les forces révolutionnaires qui doivent dresser contre le « réalisme » des bureaucrates et la « fatalité » du système l'organisation et la stratégie révolutionnaires.

Le combat contre l'intégration des syndicats n'est donc pas un combat pour la défense des syndicats contre l'intégration mais une **lutte politique** contre la stratégie des bureaucrates syndicaux, et dans le cas de la C.G.T., partie intégrante de la lutte politique contre le P.C.F., pour l'expression directe de la combativité ouvrière garantie et démultipliée par la croissance politique de l'avant-garde capable de subordonner stratégiquement chaque lutte partielle à la lutte politique pour le pouvoir de classe.

2. Réinsérée dans la conjoncture présente, la subordination de la C.G.T. à la politique du P.C.F. dans le cadre d'une intégration croissante à la politique bourgeoise la mène (certes, moins que les autres syndicats mais l'amène quand même) :

— A liquider un certain nombre de luttes immédiates dès lors qu'elles dépassent le cadre de la tactique pression-négociation ;

— A repousser la satisfaction des revendications des travailleurs à des échéances qui mettent la politique d'austérité hors de portée de leur lutte (début 1970 dans la plupart des cas) alors qu'une lutte d'ensemble obtiendrait satisfaction immédiate ;

— A accentuer la recherche d'accords contractuels dont la fonction est de « planifier » des luttes ouvrières.

— A ouvrir (dans le cadre de la politique petite-bourgeoise d'alliance de classes l'éventail des catégories, à automatiser les différentes couches sociales (U.G.I.C., par exemple) à espacer les luttes et à les circonscrire aux catégories, bref à restaurer pour la lutte les corporations précapitalistes et les métiers de l'âge d'or.

E. — La C.G.T. peut apparaître encore aux yeux des travailleurs comme un instrument de lutte de classes. Ceci d'autant plus que le syndicat joue encore son rôle classique de couverture légale et qu'il demeure le seul instrument organisé susceptible de généraliser les luttes, même s'il n'en fait aucun usage ou s'il n'en profite que pour atomiser et canaliser les mouvements d'ensemble. En ce qui concerne le niveau de l'entreprise ou de la branche, il arrive quelquefois que le rôle du syndicat soit un rôle de médiateur juridique (contractualisation, conventions collectives, etc.) entre les travailleurs et le patronat. (Ce qui n'est, en général, pas le cas des délégués du personnel.) Reconnaisant le syndicat comme médiateur, les travailleurs de ces branches ou entreprises le reconnaissent moins comme organisateur de leurs luttes, forgé par et pour leur propre combat.

## II. — NOS TACHES

### A. — Dans les syndicats

1. Dans cette période, la tâche des militants révolutionnaires est de tendre à la mesure de leurs capacités, à l'unification du front de classe par l'élévation du niveau de conscience politique de larges fractions de la classe ouvrière.

La réalisation de cette tâche implique la « politisation » des luttes comprise non comme un simple rajout propagandiste à des tracts agitateurs mais comme l'intégration des formes de lutte les plus éducatives à une stratégie révolutionnaire de lutte politique.

L'accomplissement de cette tâche implique la conquête de la direction des luttes en gagnant la confiance des travailleurs dans chaque entreprise, la conquête de la direction des luttes contre la bureaucratie syndicale.

2. Dans les conditions de domination de la classe ouvrière par les organisations réformistes, le passage de la classe ouvrière de la lutte économique à la lutte politique pour le pouvoir de classe exige la rupture pratique avec les directions réformistes : ce qui suppose que la masse des travailleurs **syndiqués** soit gagnée à la stratégie révolutionnaire.

Tant que les syndicats, dans l'entreprise ou nationalement demeurent des organisations reconnues par les travailleurs comme les défenseurs de leurs intérêts immédiats et, surtout, comme des organisations forgées par leurs propres luttes pour leurs propres luttes, la perspective de gagner les travailleurs syndiqués à la stratégie révolutionnaire exige que lui soit subordonnée **tactiquement** un travail à l'intérieur des syndicats, qui suppose en ce sens l'existence d'une fraction syndicale.

3. L'objectif n'est donc pas de faire des syndicats **actuels** débarrassés de leurs chefs opportunistes et régénérés par la présence à leur tête de dirigeants révolutionnaires, des organes de la révolution prolétarienne.

La perspective stratégique concernant les syndicats en tant qu'organisations (syndicats révolutionnaires, scissions, conquêtes) ne peut découler d'une simple analyse théorique : elle dépend, en dernière analyse, des conditions concrètes de la lutte des classes et de l'intervention consciente des militants révolutionnaires dans cette lutte, de la façon avec laquelle, par cette intervention, il modifie le rapport de forces avec la bureaucratie syndicale.

Plus précisément, si la perspective est de gagner à la stratégie révolutionnaire les militants syndiqués et que le travail à l'intérieur du syndicat lui est tactiquement subordonné, c'est l'épreuve même de la stratégie révolutionnaire qui décidera de l'avenir des syndicats.

4. La précision des modalités tactiques de l'intervention à l'intérieur des syndicats dépend des conditions particulières de lieu et de période et demandera à être fixée ultérieurement. Quelques principes peuvent cependant être fixés :